**Les Français et leur carte bancaire**

**Par Christelle Molin-Mabille, Président de la CNCEF Crédit**

**Hégémonique pour les paiements quotidiens, la carte bancaire ne rime pas toujours avec une bonne éducation financière des consommateurs. La dématérialisation des règlements tout comme la progression des banques en ligne appellent à une meilleure maîtrise des budgets et à un conseil pour optimiser les projets des Français. Explications.**

L’Institut IFOP a réalisé récemment une étude sur le rapport des Français à leur carte bancaire (20 novembre 2019). Contrairement à d’autres pays, elle est en France, un instrument de paiement aussi universel que le liquide. En effet, 95% des sondés disent l’avoir utilisée au cours des 12 derniers mois. Particularité hexagonale : le chèque fait de la résistance avec 36% d’utilisateurs chez les moins de 25 ans, contre 89% chez les 65 ans et plus.

***Les enseignements du « sans-contact »***

Parmi les nouveaux moyens de paiement, le sans-contact s’est rapidement imposé, puisque près de trois quarts des Français déclarent en avoir fait usage au cours des douze derniers mois. Mais son utilisation reste très variable selon les catégories socio-professionnelles : 87% des CSP+ ont récemment utilisé le sans-contact, contre 72% des ouvriers. 84% des catégories aisées, contre 64% des catégories modestes. Les autres moyens de paiement sans contact par téléphone, de type porte-monnaie électronique (Apple Pay, Paylib, etc.) ou par application dédiée (Lydia, etc.), touchent quant à eux une population plus restreinte : 10 et 12% des Français, jeunes, urbains et peu aisés.

Parmi les personnes qui n’ont jamais sauté le pas du sans-contact, la cause n’est ni le manque d’équipement, ni de connaissance de ces nouveaux moyens de paiement. Mais plutôt la crainte de perdre la maîtrise de ses achats et son budget. Selon 35% des sondés, l’acte d’achat serait rendu psychologiquement trop facile. D’autre part, 53% des non-utilisateurs du sans-contact jugent déterminant le manque de sécurité des transactions dans leur choix de ne pas l’utiliser.

***Maîtrise du budget et banques en ligne***

Le côté universel de la CB présente aussi un revers : 38% des détenteurs disent avoir déjà été bloqués, alors qu’ils n’avaient pas dépassé leur plafond de dépenses. Parallèlement, 37% ont rencontré le même problème... après avoir dépassé leur plafond. Si les plafonds de paiement sont aujourd’hui facilement adaptables grâce au service des banques en ligne, cela ne doit pas pour autant conduire à l’endettement, voire au surendettement. S’agissant des "nouvelles banques" justement, un Français sur cinq déclare posséder un compte en ligne. 37% sont des CSP+, 14% des ouvriers. Il est possible d’observer que les ménages les moins aisés sont les moins adeptes des banques en ligne, alors que celles-ci sont réputées moins coûteuses à l’usage.

***Relation avec la banque***

Enfin, lorsque les Français choisissent un établissement financier classique, ils optent avant tout pour une banque qui offre des facilités de gestion au quotidien, dont le remboursement en cas de perte ou de vol de son moyen de paiement (52%), la facilité à entrer en contact avec quelqu’un, en cas de problème (51%) et le coût de la carte bancaire (46%). A contrario, la facilité à obtenir des prêts (18%) ou des découverts (16%) apparait, elle, nettement moins cruciale.

En conclusion, la carte bancaire offre de nombreux enseignements sur le comportement des Français en matière d’instruments de paiement et de relationnel entretenu avec ces derniers. Les courtiers crédit pourront s’en emparer notamment, pour le volet concernant l’éducation à la pédagogie financière prévue dans la Loi PACTE. Particulièrement pour le monitoring budgétaire qu’ils sont en mesure de proposer pour optimiser la réalisation des projets des consommateurs. Il en va de la même logique pour le financement des projets ; l’étude faisant apparaître des opportunités en matière d’accompagnement et de conseil pour les courtiers.